

NATIONS UNIES
ASSEMBLEE
GENERALE



Distr.
GENERALE
A/C.5/35/75
28 novembre 1980
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-cinquième session
CINQUIEME COMMISSION
Point 91 de l'ordre du jour

BUDGET-PROGRAMME DE L'EXERCICE BIENNAL 1980-1981

Classement des emplois et organisation des carrières du
personnel des services linguistiques

Rapport du Secrétaire général

1. Dans son rapport à l'Assemblée générale, en date du 23 novembre 1979, concernant l'application des systèmes de classement des postes de la catégorie des administrateurs et de la catégorie des services généraux (A/C.5/34/37), le Secrétaire général annonçait sa décision de créer un groupe spécial qui, après avoir examiné tous les aspects des pratiques de classement des postes des services linguistiques au Secrétariat, ainsi que les perspectives de carrière des fonctionnaires desdits services, devrait présenter des propositions précises en la matière. Le Secrétaire général ajoutait qu'il se proposait de faire rapport à l'Assemblée générale à sa trente-cinquième session sur les propositions du groupe et leurs incidences financières, et qu'il demanderait alors à l'Assemblée d'approuver tous ajustements budgétaires requis.

2. Un Groupe d'étude dirigé par un président impartial et comprenant des représentants du personnel des services linguistiques du Département des services de conférence (préparateurs de copie/correcteurs d'épreuves, éditeurs, interprètes, traducteurs et sténographes-rédacteurs de séance), du Secrétaire général adjoint aux conférences, du Bureau des services financiers et du Bureau des services du personnel, a été créé en mai 1980 au Siège et a terminé son rapport en août. Comme la majorité des fonctionnaires des services linguistiques de l'Organisation sont en poste, soit au Siège, soit à l'Office des Nations Unies à Genève, il a été décidé de créer un groupe analogue à Genève. Ce groupe, après avoir pris connaissance du rapport du Groupe du Siège, s'est réuni et a achevé ses travaux dans le courant du mois d'octobre.

3. Les groupes ont eu à étudier, outre des données techniques et financières, deux rapports, dont l'un avait été établi avant que le Groupe du Siège ne commence ses travaux et avait en fait en partie contribué à sa création, l'autre rapport ayant été publié ultérieurement. Le premier rapport avait été préparé par M. Jiménez de Aréchaga, ancien Président de la Cour internationale de Justice, que le Secrétaire général avait chargé d'entreprendre une enquête concernant certaines questions qui affectaient, entre autres, le personnel des services linguistiques. Dans son rapport, en date du 2 avril 1979, l'enquêteur recommandait que les représentants du personnel participent pleinement, sur un pied d'égalité, aux travaux de classement des postes des services linguistiques. Il souscrivait également aux recommandations formulées lors d'une réunion interorganisations concernant les services linguistiques, convoquée par le Comité administratif de coordination, qui s'était tenue à Vienne en juillet 1974 [(voir A/C.5/34/37 par. 7 a) et b)]. Cette réunion avait recommandé d'établir des proportions plus favorables entre les postes P-5, P-4 et P-3 dans les services linguistiques, "afin de créer des possibilités de promotion et de conserver le personnel le plus qualifié." La réunion avait également recommandé

"que les proportions entre les postes P-5, P-4 et P-3 dans les services linguistiques soient telles que les perspectives de carrière offertes au personnel des services linguistiques ne soient pas moins favorables que pour les autres fonctionnaires de la catégorie des administrateurs. Un haut niveau de spécialisation, joint à une longue expérience professionnelle et à un comportement professionnel exceptionnel devraient justifier la promotion d'un traducteur à la classe P-4 ou celle d'un réviseur à la classe P-5, indépendamment de toute considération de hiérarchie et que l'intéressé ait ou non des responsabilités d'encadrement."

L'autre rapport était un rapport d'évaluation établi par le Corps commun d'inspection, en date d'avril 1980, concernant la traduction dans les organismes des Nations Unies (JIU/REP/80/7; voir également A/35/294). Dans ce rapport, les inspecteurs faisaient observer (par. 49 et 50) que la plupart des traducteurs débutent à P-2 mais qu'ils demeurent à P-3 pendant longtemps, la classe P-4 étant celle de fin de carrière pour presque tout le personnel des services de traduction. En 1978, 7 p. 100 de tous les fonctionnaires des services de traduction appartenant à la catégorie des administrateurs étaient dans la classe P-2, 56 p. 100 dans la classe P-3, 29 p. 100 dans la classe P-4 et 8 p. 100 seulement dans la classe P-5 ou une classe supérieure. Les Inspecteurs poursuivaient :

"la comparaison de cette structure par classes avec celle des autres fonctionnaires de la catégorie des administrateurs n'est pas favorable au personnel des services linguistiques... Les traducteurs ressentent cette disparité comme une discrimination à leur endroit, d'autant que la compétition pour les postes de traducteur est intense et les normes de recrutement élevées. Les fonctionnaires des services linguistiques craignent que cette structure n'entrave le recrutement de traducteurs hautement qualifiés, parce que ce système n'offre pas de perspectives satisfaisantes de progression dans la carrière."

/...

4. Le Groupe d'étude a analysé assez en détail les difficultés que l'Organisation a rencontrées ces dernières années pour recruter et conserver du personnel dûment qualifié dans les services linguistiques, du fait, pour une large part, des perspectives de carrière limitées qu'elle peut lui offrir. Etant donné les conditions financières avantageuses et les plus grandes possibilités de progression qu'offrent le secteur privé et le marché du travail indépendant, et comme, d'autre part, les services de linguistes de profession sont de plus en plus demandés, partout dans le monde, il est devenu difficile à l'Organisation de conserver les fonctionnaires au-delà de leur période de formation. Ce problème s'est trouvé aggravé par le fait qu'outre des connaissances linguistiques, le personnel des services linguistiques doit maintenant, de plus en plus souvent, posséder des connaissances spéciales dans certains domaines techniques complexes. Le Groupe d'étude a estimé que de meilleures perspectives de carrière contribueraient dans une large mesure à atténuer ce problème.

5. Il est apparu clairement que, lors des tentatives précédentes de classement des postes des services linguistiques, on n'avait pas tenu suffisamment compte du degré considérable d'indépendance dont jouissent les fonctionnaires des services linguistiques dans l'accomplissement de leurs tâches, comme en témoigne la proportion relativement faible du personnel d'encadrement dans les divers services linguistiques. Le Groupe d'étude a constaté que, dans le domaine linguistique, les différents niveaux de responsabilité professionnelle ne sont pas directement liés à des tâches fonctionnelles et à des responsabilités d'encadrement distinctes les unes des autres; à quelques exceptions près, la carrière d'un fonctionnaire des services linguistiques à l'ONU est un processus fonctionnel continu, dans le cadre duquel la progression de classe en classe devrait rendre compte du caractère de plus en plus complexe, spécialisé ou délicat des tâches confiées au fonctionnaire.

6. Après avoir examiné les définitions d'emploi récemment établies et vérifiées par la Section du classement des emplois, ainsi que la structure actuelle des services linguistiques, le Groupe d'étude du Siège a formulé les recommandations suivantes :

a) Préparateurs de copie et correcteurs d'épreuves

	P-5	P-4	P-3	P-2	TOTAL
Structure actuelle	-	1	12	11	24
Structure proposée	1	4	8	11	24

b) Editeurs de documents officiels

	P-5	P-4	P-3	P-2	TOTAL
Structure actuelle	1	5	19	8	33
Structure proposée	1	9	19	4	33

/...

c) Interprètes

L'ONU a de plus en plus de mal à recruter et conserver des interprètes, vu les conditions intéressantes qu'offre le marché extérieur dont le Secrétariat doit soutenir la concurrence. L'Organisation doit, de plus en plus souvent, recruter des candidats inexpérimentés qu'elle doit ensuite former. Tous les candidats ne donnent pas satisfaction, et rien ne garantit que ceux qui deviennent interprètes ne quitteront pas l'Organisation, attirés par les conditions plus avantageuses du marché extérieur.

	P-5	P-4	P-3	P-2	TOTAL
Structure actuelle	13	46	54	6	119
Structure proposée	27	60	26	6	119

d) Traducteurs

Les groupes ont recherché pour les services de traduction une structure qui permette d'améliorer à la fois les perspectives de carrière des traducteurs et l'efficacité des travaux de traduction. Ils ont tenu compte à cette fin de ce que le Corps commun d'inspection avait recommandé de passer, pour une bonne partie des travaux, à la traduction autorévisée comme méthode de travail de base, ce qui permettrait d'améliorer considérablement les perspectives de carrière des traducteurs et de réaliser des économies importantes (JIU/REP/80/7, par. 93, 99 à 102 et 138). Les représentants du Département des services de conférence ont indiqué que le Département aurait l'intention de recourir graduellement à la traduction autorévisée jusqu'à concurrence de 45 p. 100 du volume de travail actuel. Vu la nature des travaux faits au Siège et les économies que la traduction autorévisée permettrait vraisemblablement de réaliser, le Département des services de conférence considérerait que, si le volume de travail actuel n'augmentait pas, il pourrait être supprimé 46 postes. Il a été convenu que le passage à la traduction autorévisée et le reclassement simultané du personnel seraient échelonnés sur une période de trois ans.

	P-5	P-4	P-3	P-2	TOTAL
Structure actuelle	21	103	226	41	391
Structure proposée	60	146	103	36	345

e) Sténographes-rédacteurs de séance

	P-5	P-4	P-3	P-2	TOTAL
Structure actuelle	1	8	28	-	37
Structure proposée	5	4	28	-	37

/...

7. Pour récapituler, le Groupe du Siègre a recommandé de modifier comme suit la structure par classe dans les services linguistiques du Département des services de conférence :

	P-5	P-4	P-3	P-2	TOTAL
Structure actuelle	36	163	339	66	604
Structure proposée	94	223	184	57	558
Augmentation (diminution) nette	58	60	(155)	(9)	(46)

8. Pour l'Office des Nations Unies à Genève, les recommandations, faites sur la base des mêmes principes que ceux qui avaient été adoptés au Siègre, étaient les suivantes :

a) Préparateurs de copie et correcteurs d'épreuves

	P-5	P-4	P-3	P-2	TOTAL
Structure actuelle	-	-	5	9	14
Structure proposée	-	1	7	6	14

b) Editeurs

	P-5	P-4	P-3	TOTAL
Structure actuelle	1	2	12	15
Structure proposée	1	4	10	15

c) Interprètes

	P-5	P-4	P-3	P-2	TOTAL
Structure actuelle	9	42	45	..	96
Structure proposée	20	50	20	6	96

d) Terminologues a/

	P-5	P-4	P-3	P-2	TOTAL
Structure actuelle	1	-	5	-	6
Structure proposée	1	2	3	-	6

e) Traducteurs

	P-5	P-4	P-3	P-2	TOTAL
Structure actuelle	12	56	110	7	185
Structure proposée	28	69	60	7	164

a/ La structure par classe à la Section de documentation et de terminologie du Siègre n'a pas été réexaminée dans le cadre de l'étude des perspectives de carrière.

9. Pour récapituler, le Groupe a recommandé de modifier comme suit la structure par classe dans les services linguistiques de l'Office des Nations Unies à Genève :

	P-5	P-4	P-3	P-2	TOTAL
Structure actuelle	23	100	177	16	316
Structure proposée	50	126	100	19	295
Augmentation (diminution) nette	27	26	(77)	3	(21)

10. Les deux rapports ont été examinés et approuvés par le Secrétaire général adjoint aux services de conférence, le Sous-Secrétaire général aux services financiers et le Sous-Secrétaire général aux services du personnel.

11. Le Groupe du Siège a conclu son rapport par les observations suivantes :

"Les recommandations qui sont soumises à l'unanimité aboutiraient, si elles étaient adoptées et appliquées, à une restructuration profonde des services linguistiques du Siège. En même temps, le Groupe a la certitude que ses recommandations peuvent être appliquées sans que cela entraîne des dépenses supplémentaires au Siège et peuvent, en fait, se traduire par des économies assez substantielles. Qui plus est, le Groupe considère que l'application de ses propositions rendrait les perspectives de carrière du personnel des services linguistiques comparables à celles des autres fonctionnaires qui occupent des postes de la catégorie des administrateurs au Secrétariat et que l'Organisation pourra recruter pour ses services linguistiques, et y conserver, des fonctionnaires compétents pour remplir les fonctions très importantes qui sont les leurs dans le cadre des travaux de l'Organisation. Au cours de leurs délibérations, et en dépit de positions initiales extrêmement divergentes, tous les membres du Groupe en sont venus à reconnaître l'impérieuse nécessité de s'attaquer aux éléments fondamentaux du problème. Le Groupe est certes conscient de l'ampleur de ses recommandations, mais il considère que toutes propositions de moindre portée ne permettraient probablement pas de continuer à faire fonctionner sans heurts les services linguistiques selon les normes requises pour assurer l'exécution efficace des travaux de l'Organisation."

12. Le Secrétaire général approuve entièrement les recommandations des groupes et propose qu'elles soient appliquées sur une période de trois ans, à partir de 1981, dans tous les lieux d'affectation de l'Organisation où des fonctionnaires des services linguistiques sont employés. Pour 1981, les reclassements et suppressions de postes qui sont recommandés pour le Siège et pour l'Office de Genève dans les paragraphes 13 et 14 ci-après ne nécessiteront pas de crédits supplémentaires, car les dépenses supplémentaires que les reclassements entraîneront seront compensées par les économies qui résulteront des suppressions. Si l'Assemblée générale approuve les recommandations formulées dans le présent rapport, le Secrétaire général demandera le reste des reclassements et suppressions de poste dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1982-1983.

/...

13. Au Département des services de conférence, le reclassement des postes ci-après est recommandé pour 1981 :

a) Préparateurs de copie et correcteurs d'épreuves

1 P-4 à P-5, 1 P-3 à P-4

b) Editeurs de documents officiels

3 P-3 à P-4

c) Interprètes

6 P-4 à P-5, 10 P-3 à P-4

d) Sténographes-rédacteurs de séance

2 P-4 à P-5

e) Traducteurs

15 P-4 à P-5, 32 P-3 à P-4

ainsi que la suppression de 15 postes P-3.

14. A l'Office des Nations Unies à Genève, le reclassement (ou déclassement) des postes ci-après est recommandé pour 1981 :

a) Préparateurs de copie et correcteurs d'épreuves

1 P-3 à P-4

b) Editeurs

2 P-3 à P-4

c) Interprètes

5 P-4 à P-5, 8 P-3 à P-4, 6 P-3 à P-2

d) Terminologues

1 P-3 à P-4

e) Traducteurs

5 P-4 à P-5, 8 P-3 à P-4

ainsi que la suppression de 5 postes P-3.

/...

15. Dans les autres lieux d'affectation de l'Organisation des Nations Unies, le nombre des postes des services linguistiques est beaucoup plus faible qu'à New York ou à Genève. Il n'a pas été possible de constituer des groupes spéciaux d'étude pour réexaminer la situation dans ces lieux d'affectation. En conséquence, le Secrétaire général n'est pas encore en mesure d'indiquer à l'Assemblée générale quelles seraient les mesures qui pourraient être prises pour adopter dans les services linguistiques en question le système de la traduction autorévisée ni quelle serait la meilleure structure possible pour lesdits services, compte tenu des éléments exposés dans le présent rapport. Le Secrétaire général demande en conséquence que l'Assemblée l'autorise à prendre en 1981 les mesures qu'il jugera appropriées dans ces lieux d'affectation, mesures qui seraient conformes à celles qui sont proposées pour le Siège et l'Office de Genève. Il tiendrait dûment compte des conditions particulières propres à chaque lieu d'affectation, y compris de la nature et du volume des travaux à faire. Le Secrétaire général rendrait compte à l'Assemblée générale, lors de sa trente-sixième session, par l'intermédiaire du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, des mesures qu'il aurait ainsi prises.
